



Budget primitif 2024

Conseil Municipal du 18 mars 2024

Table des matières

I - Les volumes budgétaires.....	4
Vue d'ensemble	4
II – Le budget général.....	5
1- La section de fonctionnement	5
➤ Les dépenses de fonctionnement	5
➤ Les recettes de fonctionnement	7
2 - La dette	9
➤ La dette propre au 1 ^{er} janvier 2024.....	9
➤ La dette garantie	9
3 - La section d'investissement	10
➤ Les dépenses d'investissement	10
➤ Les autorisations de programme & crédits de paiement.....	12
➤ Les recettes d'investissement	12
4 – Les ratios	13
III - Le Centre de Santé Municipal	14
1 - Le fonctionnement	14
2 – L'investissement	14

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 complète les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en indiquant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

L'article 106 de cette même loi précise que l'adoption du référentiel M57 implique notamment que « le projet de budget est préparé et présenté par l'exécutif qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil avec les rapports correspondant douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget ». Le délai de communication du projet de budget à l'assemblée délibérante est porté de 5 à 12 jours.

L'allongement de ces délais vise un objectif de meilleure information des élus. Le délai de convocation, concerne uniquement le budget primitif.

Le document de présentation retrace les principales informations concernant les prévisions budgétaires pour l'exercice 2024, du budget général et du Centre de Santé Municipal conformément aux objectifs présentés lors du Rapport d'Orientations Budgétaires.

I - Les volumes budgétaires

Vue d'ensemble

Budget Général	Report		BP 2024		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement			13 722 658	13 722 658		
Investissement	1 381 644	1 606 500	7 250 316	7 025 460	8 631 960	8 631 960

Budget Centre de Santé Municipal	Report		BP 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement			689 180	689 180
Investissement			7 000	7 000

Budgets consolidés	Report		BP 2024		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement			14 411 838	14 411 838		
Investissement	1 381 644	1 606 500	7 257 316	7 032 460	8 638 960	8 638 960

II – Le budget général

1- La section de fonctionnement

➤ Les dépenses de fonctionnement

Nature des dépenses	BP 2023	BP 2024
Charges à caractère général	2 999 165.00	3 085 960.00
achats et variations de stocks	1 667 110.00	1 647 190.00
services extérieurs : entretien bat., voirie, terrains..	665 170.00	681 640.00
autres services extérieurs	623 355.00	711 793.00
impôts et taxes	43 530.00	45 337.00
Charges de personnel	5 915 433.00	6 068 500.00
personnel titulaire	3 383 979.00	3 472 532.00
personnel non titulaire	637 381.00	485 165.00
personnel service informatique mutualisé	132 185.00	92 000.00
charges sociales	1 626 243.00	1 787 554.00
autres charges	135 645.00	231 249.00
Autres charges de gestion	1 052 428.85	1 101 800.00
indemnités et frais élus	187 117.00	196 380.00
subv. aux associations (dont Centre Social 214 000 €)	412 850.00	425 000.00
contributions : pass'sport, Bd ouest, c de santé..	84 200.00	84 420.00
subvention d'équilibre budget CCAS	368 261.85	396 000.00
Charges financières	107 560.00	106 045.00
FPIC & charges spécifiques	77 000.00	61 000.00
Dépenses imprévues	-	-
Total opérations réelles	10 151 586.85	10 423 305.00
Op. d'ordre : amortissements	827 480.00	826 000.00
Virement à la section d'investissement	1 891 840.00	2 473 353.40
Total opérations d'ordre	2 719 320.00	3 299 353.40
Total dépenses de fonctionnement	12 870 906.85	13 722 658.40

Les charges à caractère général : elles subissent une augmentation de 2.89% par rapport au BP 2023. L'augmentation est due à l'intégration de l'inflation, notamment l'éclairage public (+30%), le gaz (+50% sur un semestre) ainsi que l'édition « à ciel ouvert ».

Les charges de personnel : celles-ci augmentent de 2.59%. Elles intègrent le GVT (glissement vieillesse technicité), il n'y a aucune visibilité sur les mesures gouvernementales.

Les autres charges de gestion : cette rubrique concerne essentiellement des subventions et les indemnités et frais des élus. Quant au CCAS, la subvention d'équilibre est de 396 000€ cette année.

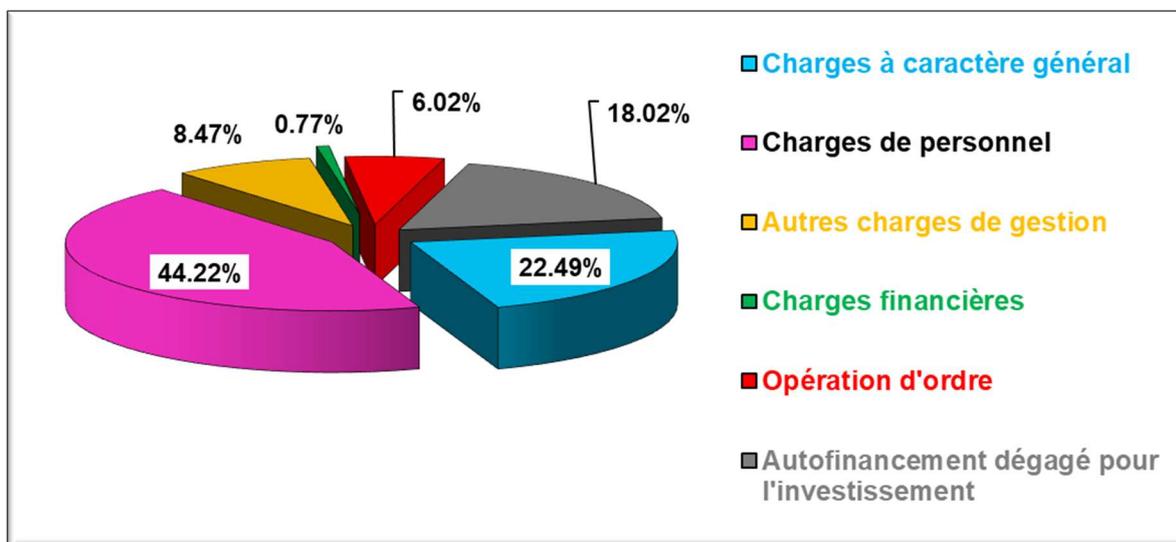
Les charges financières d'un montant de 106 045€ concernent uniquement les intérêts d'emprunts (102 600€) et les intérêts courus non échus (3 445€). Sont intégrés les intérêts estimés pour le remboursement de deux trimestres du prêt de 2024.

FPIC : le montant du FPIC est estimé à 60 000€.

Les charges spécifiques (chap. 67). Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » est supprimé dans la M57, le compte 678 « dépenses exceptionnelles » est transféré dans le chapitre 65. Seuls 4 comptes subsistent dans ce chapitre le compte 673 « titres annulés » et 3 comptes enregistrant les opérations d'ordre sur les cessions.

Les opérations d'ordre concernent uniquement les amortissements pour 826 000€. Pour mémoire, la M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. Celle-ci est amortie dès son entrée dans le patrimoine de la commune et non pas en N+1 comme en M14.

Le virement à la section d'investissement : 2 473 353.40€. Celui-ci est plus important qu'en 2023, en effet cela s'explique par un calcul différent de l'excédent 2023 suite à l'intégration des AP/CP. Celles-ci ne génèrent pas de reports, les crédits non consommés sont intégrés à la prévision budgétaire n+1 ce qui réduit le déficit des reports.



➤ **Les recettes de fonctionnement**

Nature des recettes	BP 2023	BP 2024
Produits des services, tarification & ventes	601 995.24	617 720.00
redevances et recettes de prestations	509 440.00	525 370.00
revenus des immeubles & autres produits	92 555.24	92 350.00
Impôts et taxes	9 762 690.00	9 955 290.00
impôts locaux	6 900 000.00	7 092 000.00
Attribution de Compensation de Roannais Agglo	2 190 940.00	2 190 940.00
autres taxes	671 750.00	672 350.00
Dotations et participations	914 220.00	991 910.00
DGF : dotation forfaitaire	599 000.00	605 000.00
dotations d'aménagement : DNP	50 000.00	88 000.00
FCTVA : dépenses de fonctionnement	20 000.00	15 000.00
participations : Etat, Région, Département..	89 550.00	86 910.00
attributions et compensations TF	155 670.00	197 000.00
Remboursement de charges de personnel	292 000.00	292 000.00
Produits spécifiques & financiers	2 030.00	1 030.00
Total opérations réelles	11 572 935.24	11 857 950.00
Opération d'ordre travaux en régie..	850 000.00	795 870.00
Total opérations d'ordre	850 000.00	795 870.00
Excédent reporté	447 971.61	1 068 838.40
Total recettes de fonctionnement	12 870 906.85	13 722 658.40

Recettes tarifaires et de prestations : Le plus gros poste de ce chapitre concerne les restaurants scolaires ; après avoir absorbé en 2023 l'augmentation importante des tarifs et des rationnaires ce poste retrouve son rythme de croisière. On retrouve aussi dans ce chapitre les recettes des facturations internes pour la résidence Quiétude, le CCAS et le budget du Centre de Santé Municipal : les dépenses de fournitures et travaux effectués par les services de la ville.

Les impôts et taxes : on y retrouve les impôts locaux (TF + TH), l'attribution de compensation versée par Roannais Agglomération ainsi que diverses taxes : droits de mutation, taxe sur l'électricité.

Le produit des impôts locaux est estimé à **7 092 000€**. Il s'agit de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le coefficient de réactualisation des bases fiscales pour 2024 est de 3.9% pour les locaux d'habitation. Par mesure de prudence la prévision est de 3.5% par rapport au réalisé 2023. L'évolution physique des bases inconnue à ce jour n'est pas intégrée dans le calcul.

En 2023 afin de réduire l'impact de la hausse importante du coefficient de réactualisation des bases sur les contribuables, la municipalité avait décidé de baisser les taux de 2% portant ceux-ci de :

- 42.55% à 41.70% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 66.32% à 64.99 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- 11.41% à 11.18% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Pour 2024 ces taux sont maintenus.

Les dotations et participations : ce chapitre s'élève à 991 910€. Il comprend essentiellement la DGF, les subventions de l'Etat, de la Région et du Département et des compensations fiscales pour la Taxe Foncière (197 000€).

La DGF 2024 se répartit comme suit :

- Dotation forfaitaire : 605 000€
- Dotation Nationale de Péréquation : 40 000€

Les autres subventions concernent les activités culturelles (9 430€), les activités pour les jeunes (28 150€), et le FCTVA (15 000€).

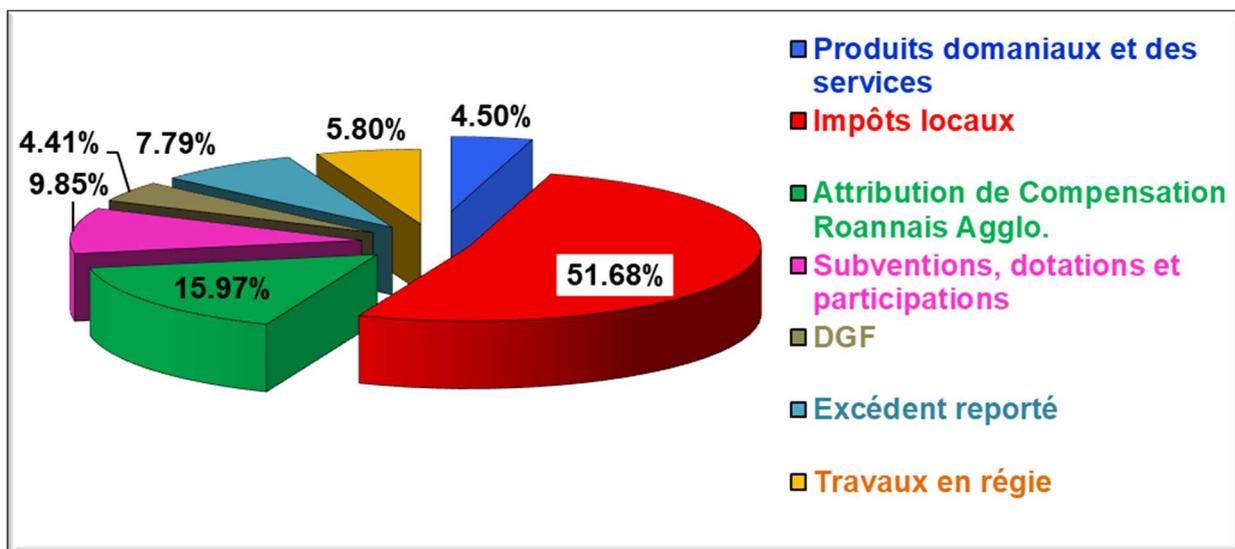
Les revenus des immeubles et autres produits (92 350€) : sont constitués essentiellement de loyers (62 800€) et de remboursements divers.

Les remboursements de charges de personnel intègrent la facturation interne du personnel du CCAS, ainsi que les remboursements d'indemnités journalières.

Les produits spécifiques proviennent de remboursements divers : dégrèvements, trop versés, régularisations. Comme pour les dépenses exceptionnelles, le chapitre produits exceptionnels est supprimé et certains comptes ont été transférés sur le chapitre 75.

Les opérations d'ordre (795 870€) sont composées principalement des travaux en régie.

L'excédent reporté est estimé à 1 068 838.40€, il est issu de la reprise anticipée des résultats 2023.



2 - La dette

➤ La dette propre au 1^{er} janvier 2024

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Nombre de prêts
5 764 624 €	1.40%	16

En 2024 aucun prêt arrive à échéance, le prêt 2023 a été encaissé au 15/02/2024 et n'est pas inclus dans ce tableau. Il est d'un montant de 610 000€.

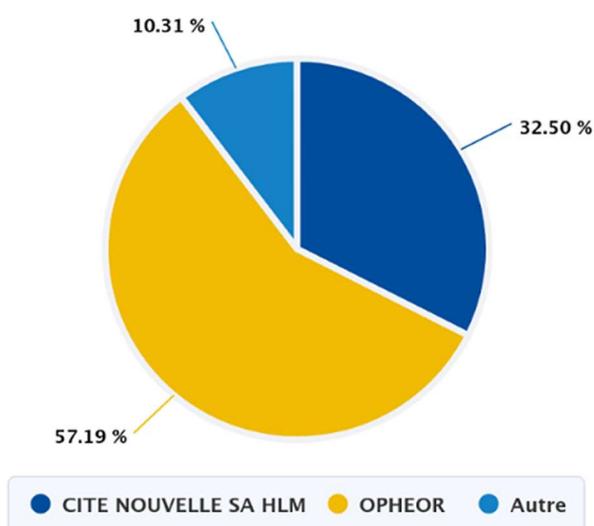
➤ La dette garantie

Afin de contribuer à la construction de logements sociaux, la ville de Riorges est amenée à accorder sa garantie à certains emprunts.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de prêts
19 104 000 €	2.71%	27 ans et 7 mois	15 ans et 4 moi	86

A noter que les ratios prudentiels ne s'appliquent pas lorsque les garanties d'emprunts sont accordées pour les opérations de construction de logements sociaux.

La dette garantie de Riorges se répartit ainsi



3 - La section d'investissement

➤ Les dépenses d'investissement

Nature des dépenses	Reports 2023	Budget primitif 2024	Total propositions
Mouvements financiers		690 000.00	690 000.00
Travaux de bâtiments	423 653.11	1 267 047.00	1 690 700.11
Travaux de voirie, éclairage pub. & environnement	482 437.72	1 800 018.73	2 282 456.45
Réserves foncières, relevés, études	70 990.00	123 800.00	194 790.00
Matériel, mobilier, véhicules, logiciels	323 477.92	220 600.00	544 077.92
Aménagement urbain & PLU	81 085.57	669 400.00	750 485.57
Opérations d'ordre diverses		869 270.00	869 270.00
Opérations d'ordre entre section	-	869 270.00	869 270.00
Total opérations réelles	1 381 644.32	4 770 865.73	6 152 510.05
Résultat d'investissement 2023 reporté		1 610 180.41	1 610 180.41

Total dépenses d'investissement	1 381 644.32	7 250 316.14	8 631 960.46
--	---------------------	---------------------	---------------------

Elles sont composées de 5 grandes rubriques : les mouvements financiers, les travaux, les acquisitions, les participations pour l'aménagement urbain et les opérations d'ordre.

Les mouvements financiers : ils sont uniquement constitués par le remboursement du capital des emprunts et s'élèvent à 690 000€.

Les travaux concernent les bâtiments, les aménagements paysagers, la voirie et l'éclairage public.

- Les travaux de bâtiments s'élèvent à 1 267 047€, ils concernent :
 - L'étanchéité de la salle du Grand Marais 42 000€
 - La 1^{ère} tranche de la réfection des vestiaires Gallièni pour 210 000€ ainsi que le changement de la chaudière 90 000€
 - Le Château de Beaulieu : aménagement du parvis du château 150 000€,
 - La poursuite de l'agrandissement et de la rénovation des bâtiments du GS Pontet Maternelle 510 020€.

- Les travaux de voirie et d'éclairage public s'élèvent à 1 479 218€, ils se répartissent ainsi :
 - Le mur de soutènement de la place Verdun 25 000€
 - La mise en sécurité du pont du Mayollet pour 80 000€,
 - La rue Pierre Semard, la 2^{ème} tranche des travaux de voirie pour 727 986€ et l'enfouissement des réseaux pour 200 000€,
 - La création des parkings et l'aménagement des aires de circulation au CTM : 300 000€

- Les travaux d'aménagements paysagers : 320 800€ qui se répartissent de la manière suivante :
 - Le parc Sportif Galliéni : la poursuite de création d'espaces ludo-sportifs 85 000€, ainsi que la réfection de la piste d'athlétisme 32 000€
 - Des aménagements paysagers et le renouvellement de jeux dans les parcs 50 800€.
 - Les aménagements paysagers et les plantations d'arbres au CTM : 65 000€.

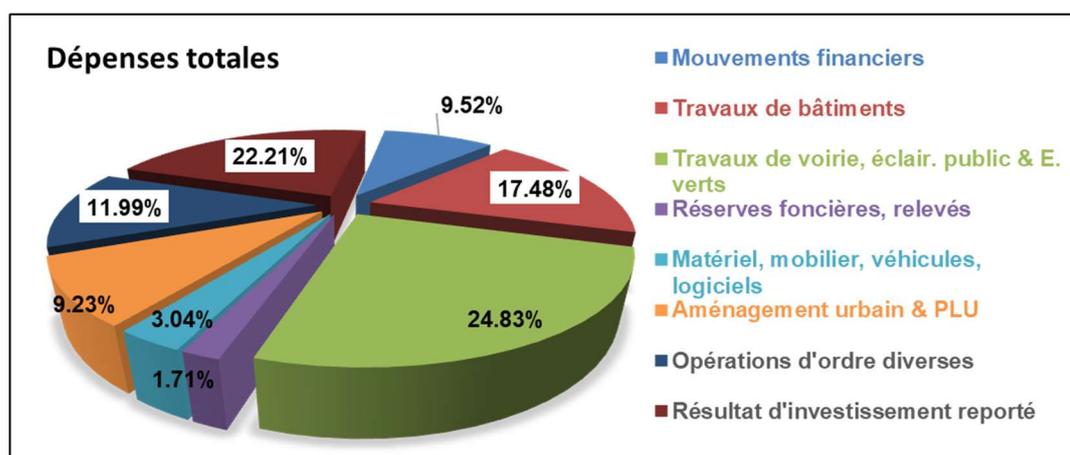
Les acquisitions se composent de deux parties : les acquisitions foncières et les acquisitions de matériel et mobilier.

- Les acquisitions foncières s'élèvent à 123 800€, elles comprennent notamment diverses acquisitions de petites parcelles, diverses études dont PLU, ainsi qu'un crédit pour les frais annexes de bornage et d'extension de réseaux pour 50 100€.
- Les acquisitions de matériel (220 600€) incluent notamment de l'outillage pour les ateliers (21 000€), un véhicule et un tracteur pour 90 000€, des logiciels, du matériel informatique et du matériel vidéo (37 000€), divers matériels pour les services association et culturel (47 450€).

Les participations pour l'aménagement urbain : 531 400 pour la ZAC des Canaux et 138 400€ pour la ZAC du Pontet.

Les opérations d'ordre : sont constituées essentiellement par les travaux en régie. Ce sont les travaux qui ont été réalisés par les services municipaux. Les dépenses ont été réalisées en section de fonctionnement et par une opération d'ordre elles sont transférées en investissement, valorisant ainsi le patrimoine communal. Ils représentent 790 000€, on y trouve notamment :

- Des travaux de bâtiments : la rénovation de classes au GS du Bourg et du Pontet, l'aménagement et la couverture du local ORMA, la rénovation des vestiaires du CS Léo Lagrange..
- Des travaux de voirie : la reprise des trottoirs rue Michel Rondet et Youri Gagarine, l'aménagement de la RD 207, l'aménagement d'un cheminement Beaulieu/Rivoire.
- Des aménagements paysagers : des plantations pour le reverdissement du cimetière, l'aménagement du rond-point de La Vilette, des haies au Pontet et la pose de mobiliers, des plantations d'arbres dans le cadre de la lutte contre les îlots de chaleur.



➤ **Les autorisations de programme & crédits de paiement**

Autorisations de Programme			Crédits de paiement				
N°	Libellé	Total	2020-2021 2022	2023	2024	2025	2026
Op 157	Création d'un CTM : aménagements intérieurs et extérieurs d'un bâtiment	2 170 966	1 820 966	350 000			
230101	Requalification de la rue Pierre Semard	2 660 000		539 262	927 987	1 192 751	
230102	Voirie OAP Riorges Centre	650 700		9 871	23 232	287 597	330 000
230103	Agrandissement et rénovation du GS Pontet Maternelle	954 461		444 441	510 020		

➤ **Les recettes d'investissement**

Nature des recettes	Reports 2023	Budget primitif 2024	Total propositions
Dotations & fonds divers		660 000.00	660 000.00
Subventions d'investissement	996 500.00	14 182.33	1 010 682.33
Emprunts	610 000.00	1 410 000.00	2 020 000.00
Cessions		183 200.00	183 200.00
Besoin de financement d'invest.		1 385 324.73	1 385 324.73
Virement de la section de fonct.		2 473 353.40	2 473 353.40
Opération d'ordre : amortissements....		899 400.00	899 400.00
Opérations d'ordre	-	899 400.00	899 400.00
Total opérations réelles	1 606 500.00	6 126 060.46	7 732 560.46
Total recettes d'investissement	1 606 500.00	7 025 460.46	8 631 960.46

Les dotations et fonds divers : il s'agit du FCTVA (600 000€) et de la taxe d'aménagement (60 000€).

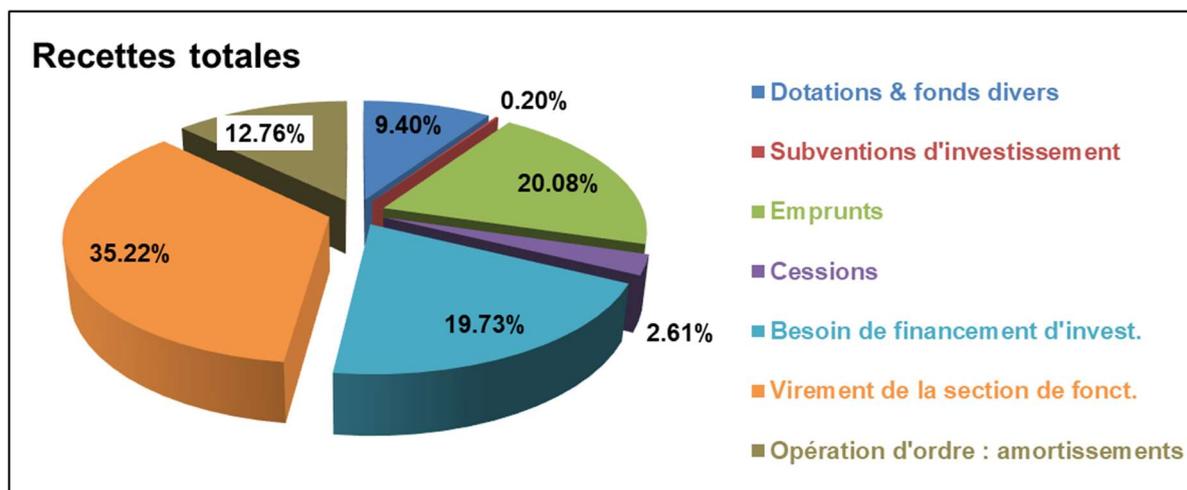
Les subventions : des demandes ont été faites mais, en l'absence de notification aucune subvention n'est inscrite ; le montant de 14 182€ correspond aux amendes de police.

L'emprunt : un emprunt de 1 410 000€ sera réalisé et pourra être réajusté en cours d'année, en fonction des subventions allouées.

Les cessions (183 200€) : celles-ci sont prévues en section d'investissement, mais sont réalisées en section de fonctionnement. Une seule cession est identifiée : la vente des terrains dans le quartier Guéhenno.

Les opérations d'ordre : concernent principalement les amortissements et des avances sur marché pour 899 400€.

Le besoin de financement : il s'agit de la couverture par l'excédent de fonctionnement, du déficit d'exécution (estimé) de 2023 de la section d'investissement (1 610 180.41€) ainsi que du solde des reports 2023 (224 855.68€).



4 – Les ratios

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la commune sont obligatoires et prévues au 1° du troisième alinéa de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

	Valeurs communales 2024	Moyennes nationales 2021
Ratio n°1 (Dépenses réelles de fonctionnement/Population)	855.46	1 099.00
Ratio n°2 (Recettes réelles de fonctionnement/Population)	1 053.01	1 305.00
Ratio n°3 (Dépenses d'équipement brut/Population)	430.77	297.00
Ratio n°4 (Encours de la dette/Population)	511.91	829.00
Ratio n°5 (D.G.F./Population)	61.54	170.00
Ratio n°6 (Dépenses de personnel /D.R.F)	63.00	60.40
Ratio n°7 (D.R.F. + Remb de la dette en capital / R.R.F)	87.06	91.00
Ratio n°8 (Dépenses d'équipement brut / R.R.F)	40.91	22.80
Ratio n°9 (Encours de la dette / R.R.F.)	48.61	63.50
Ratio n°10 (Epargne brute / R.R.F.)	18.76	

Source : « Finances locales communes : les comptes 2018-2021 des communes - données agrégées »

III - Le Centre de Santé Municipal

1 - Le fonctionnement

Le centre compte actuellement 6 médecins soit 3.8ETP, une infirmière ASALEE (0.7ETP) et 1.5 ETP en secrétariat afin d'améliorer l'accueil du public.

Chap.	Nature des dépenses	BP 2023	BP 2024
O11	Charges à caractère général	65 810.00	92 840.00
O12	Charges de personnel et frais	435 712.00	589 100.00
65	Autres charges de gestion	250.00	240.00
Total dépenses de réelles de fonctionnement		501 772.00	682 180.00
042	Dotations aux amortissements		7 000.00
Opérations d'ordre			7 000.00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	501 772.00	689 180.00
-----------------------------------	-------------------	-------------------

13	Aténuation de charges		1 000.00
70	Produits des services	295 000.00	371 561.26
74	Dotations & participations	205 755.81	311 000.00
	<i>dont subvention d'équilibre</i>	<i>104 500.00</i>	60 000.00
75	Produits de gestion courante	940.00	1 610.00
Total recettes de gestion courante		501 695.81	685 171.26
002	Résultat de fonctionnement reporté	76.19	4 008.74
Total recettes réelles de fonctionnement		501 772.00	689 180.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	501 772.00	689 180.00
-----------------------------------	-------------------	-------------------

2 – L'investissement

L'actif a été transféré par délibération du 1^{er} février 2024 d'où la présence de dotations aux amortissements et un crédit de 7 000€ pour des dépenses de matériel et mobilier.

Chap.	Nature des dépenses	BP 2023	BP 2024
21	Matériel, mobilier & autres		7 000.00
Dépenses d'investissement			7 000.00

040	Dotations aux amortissements		7 000.00
Recettes d'investissement			7 000.00